



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 juin 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Dans le cadre du départ à la retraite du commandant Marc Tanguay, les élus soulignent l'excellence de son travail et de son engagement.

Madame Émilie Thuillier: Retour sur l'inauguration de l'exposition photo « Rencontres improbables » organisée en collaboration le Conseil local des intervenants communautaires (C.L.I.C.) et l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AGAGO).

Annonce les consultations et événements publics suivants :

- Discussion et propositions d'aménagement concernant le parc Ahuntsic à la Maison de la culture, le 12 juin 2018 à 19 h;
- Explications données par le personnel d'Hydro-Québec concernant le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard au pavillon du parcours Gouin, le 13 juin de 15 h à 20 h;
- État des lieux au parc Nicolas-Viel le 20 juin 2018 afin de recueillir les propositions et suggestions concernant l'aménagement du parc;
- Consultation sur le réseau express ville au bureau d'arrondissement, le 21 juin 2018 à 19 h, et sondage en ligne en cours sur le site de la Ville de Montréal;
- Tenue d'un match avec l'équipe de softball humoristique Les 4 Chevaliers au stade Gary-Carter le 29 juin 2018 à 19 h 30.

Mentionne l'octroi d'une contribution financière à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour la production d'un concert gratuit en plein air le 12 août 2018 (point 20.03).

Souligne l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement et visant à éliminer le taux d'implantation minimal applicable à certaines zones en bordure de la rivière des prairies (point 40.12).

- Monsieur Hadrien Parizeau: Remercie les membres sortants du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et félicite les nouveaux membres (point 51.01).
- Invite les citoyens à redoubler de prudence sur les routes et aux abords des parcs.
- Rappelle que la cueillette des encombrants dans le district de Saint-Sulpice s'effectue les mercredis.
- Retour sur la marche exploratoire sur la rue Lajeunesse avec l'organisme Tandem.
- Souligne l'apport des organisateurs de la Fête nationale du Québec et indique qu'il sera présent à cette fête dans le district d'Ahuntsic.
- Madame Effie Giannou: Félicite le C.L.I.C. et l'AGAGO pour l'organisation de l'exposition photo « Rencontres improbables » et pour le nouveau décor sur le boulevard Gouin Ouest.
- Retour sur sa participation à plusieurs activités et événements :
- 16^e édition de Fêtons Ahuntsic-Cartierville!
 - Soirée de remise des bourses du Club Optimiste d'Ahuntsic-Cartierville;
 - 4^e marche pour l'Humanité et la prévention des génocides;
 - Célébration du 60^e anniversaire de Homenetmen Gamk de la communauté arménienne et commémoration du 100^e anniversaire de la première indépendance de l'Arménie.
- Invite les citoyens à participer à diverses activités :
- Relais des rivières le 16 juin 2018 au parc Saint-Jacques;
 - Rabaska pour tous les 29 juin, 13 et 27 juillet, 10 et 24 août 2018 du parc de Beauséjour jusqu'au site nautique Sophie-Barat;
 - Concert donné par Ahuntsic en fugue le 27 juillet de 19 h à 20 h au parc Beauséjour.
 - Cinéma extérieur au parc Beauséjour tout au long de l'été;
 - Fête de quartier le 24 juin 2018 au centre communautaire Laurentien ainsi que le BBQ annuel organisé par le club de canotage de Cartierville.
- Mentionne que des articles de sports sont disponibles gratuitement dans les « Boîtes à bouger » situées dans les parcs Raimbault, Marcelin-Wilson, Nicolas-Viel, Saint-Alphonse et Gabriel-Lalemant.
- Souligne que la Fédération sportive Salaberry (FSS) est en période de recrutement.
- Madame Nathalie Goulet: Rappelle l'importance de protéger les usagers les plus vulnérables sur les routes et l'importance d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation.
- Rappelle aux citoyens qu'il est possible demander l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation en téléphonant au 3-1-1 ou en joignant les élus par courriel.
- Retour sur la réunion de la Table de concertation locale sur la sécurité publique et civile le 17 mai 2018.
- Annonce le retour des mercredis « pique-nique » au parc Tolhurst et invite les citoyens à y participer.
- Annonce la corvée de nettoyage « Un coup de pouce pour la nature! » au pavillon d'accueil du parcours Gouin le 16 juin 2018 à compter de 13 h.
- Rappelle qu'une consultation publique se tiendra au parc Nicolas-Viel le 20 juin 2018.
- Invite les citoyens à participer aux célébrations de la Fête nationale du Québec le 23 sur la rue Fleury Ouest et le 24 juin 2018 dans le district d'Ahuntsic.

Jérôme Normand: Annonce l'adoption d'une résolution visant à autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 9675 de l'avenue Papineau (point 40.06).

Annonce le lancement de la saison du Marché Ahuntsic-Cartierville.

Retour sur l'acquisition du site de l'ancien Fort-Lorette par la Ville de Montréal. Invite les citoyens intéressés à participer aux discussions sur la vocation et la mise en valeur du lieu à contacter les élus.

Informe les citoyens de l'avancement du dossier relatif à l'ancien l'Externat Sainte-Sophie.

Retour sur sa participation à la Mission inondations 2018 à Paris visant à prendre connaissance des meilleures pratiques en matière d'évaluation des risques et des vulnérabilités, d'aménagement, d'assurances et de mesures d'urgence.

10.02A

Présentation par la mairesse du rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

La mairesse présente le rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

10.02B

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 46, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Annie Martineau et
Annie St-Laurent

Prolongement de l'autoroute 19 (dépôt de document).

Martin Desmarais

Problème récurrent de propreté au bassin derrière l'église de la Visitation.

Dominica Carbone

Suivi — Mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue De Lorimier entre les rues De Port-Royal Est et Sauvé Est.

Jean Laroche

Augmentation du nombre d'heures de bain libre et optimisation des espaces au Complexe sportif Claude-Robillard.

Marc Gagné

Nettoyage de la piste cyclable entre l'avenue Émile-Journault et la rue de Louvain Est.

Francine Martel

Suivi — Stationnement sur rue réservé aux résidents sur la rue Poincaré.

Raymond Labbé

Travaux de réaménagement du secteur Laurentien / Lachapelle et problème de circulation.

Claude Bertrand	Circulation, saillies de trottoir et plate-bande.
Gilles Larocque	Point 20.02 de l'ordre du jour. Saillie de trottoir à l'angle de l'avenue du Sacré-Cœur et de la rue Prieur Est.
Gilbert Bauer	Abattage d'arbres sur la rue Saint-Denis entre l'avenue Émile-Journault et le boulevard Crémazie Est.
Mélanie Busby	Prolongement de l'autoroute 19.
Lucie Biron	Prolongement de l'autoroute 19.
Gisèle Comtois	Prolongement de l'autoroute 19.
Pauline Carignan	Félicitations pour l'ouverture des pataugeoires et des jeux d'eau dès le début du mois de juin. Stationnement aux abords du parc Raimbault. Travaux de réaménagement du secteur Laurentien / Lachapelle et problème de circulation.
Diane Thibaudeau	Suivi — Marché Tropic-Leo.
Roch Bourget	Suivi — Développement du site Louvain Est.

Cette période de questions prend fin à 21 h 25.

10.05

CA18 09 0127

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0128

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0129

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement au lieu de procéder à sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1181616003

CA18 09 0130

Accorder un contrat à Excavation Leopold St-Amour inc. pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans - Appel d'offres public 18-16911 - 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 180 964,90 \$ taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 180 964,90 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans;

D'accorder à Excavation Leopold St-Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-16911;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187992001

CA18 09 0131

Approuver les conventions à intervenir avec divers organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant et octroyer des contributions financières totalisant 160 784 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés dans le cadre de la Politique de l'enfant et octroyer des contributions financières totalisant 160 784 \$, réparties de la façon suivante :

Organisme	Projet	Résumé	Montant
CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ	Carrefour-Naissances	Optimisation des services périnataux par une coordination entre <i>Autour du bébé</i> et <i>Pause Famille</i> et un nouveau contenu pédagogique adapté aux clientèles.	22 076,80 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	Portraits de la diversité	Offre d'ateliers d'aide aux devoirs pour les jeunes du primaire (5-12 ans) en classe d'accueil et bonification de la programmation estivale (ex : sorties et activités) pour les familles issues de l'immigration à faible revenu).	9 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Accompagnement et soutien au développement des 6-12 ans	Projet pilote avec l' <i>Institut Pacifique</i> autour d'enfants de 6 à 12 ans vivant en HLM ayant besoin d'accompagnement et de soutien visant la mise en place d'un programme de formation destiné aux animateurs de camps de jour enfants et l'aide aux devoirs.	13 150 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	Programme Accès Soccer (PAS)	Permettre à 24 jeunes de 6 à 14 ans défavorisés la participation au camp de jour de l'organisme et de devenir membres du Club de soccer FSS pour les saisons Été 2018 et Automne/Hiver 2018-19.	12 903 \$
FONDATION DE LA VISITE	De la Visite pour mes parents et moi	Accompagnement des familles immigrantes/nouvelles arrivantes en situation précaire, les familles demandeuses d'asile et réfugiées.	9 500 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	Zoom Nature Urbaine	Réalisation d'activités pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans et leurs familles (<i>Biodiversité urbaine, Formation pêche en herbe</i>) dans les parcs afin de découvrir et apprécier la richesse des espaces verts afin de poser les gestes adéquats pour préserver la nature.	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	Gratuité camp de jour	Offre d'activités de camp de jour à une clientèle de 3 à 5 ans.	773 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Club des 10 amis	Camps de préparation à l'entrée à l'école destinés aux enfants de 3 à 5 ans qui ne fréquentent pas les services de garde ou qui seront identifiés comme vulnérables lors des bienvenues à la maternelle.	2 472 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Intervenant de camp de jour	Formation et soutien de l'équipe d'animateurs durant l'été afin d'améliorer l'intervention auprès des enfants et suivis auprès des familles et référencement au besoin.	4 935,20 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Motricité fine	Offre d'activités de motricité parents/enfants âgés de 2 à 5 ans variées et gratuites et à des horaires atypiques (fin de semaine et soir).	660 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Programme d'accompagnement en loisirs	Offre aux enfants âgés de 4 à 13 ans ayant des particularités de fréquenter un camp de jour et d'intégrer un groupe régulier avec l'accompagnement d'une personne à son écoute, qui respecte son rythme d'intégration et en cas de crise peut intervenir.	18 036 \$

SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Intégration et soutien au camp de jour	Ajout d'un/une intervenant(e) spécialisé(e) pour aider à l'intégration et à l'intervention auprès d'enfants vulnérables et venir en soutien aux animateurs.	4 935,20 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Musique accessible	Offre gratuite de cours de musique pour les enfants âgés de 6 à 13 ans d'une école en milieu défavorisé désireux de suivre des cours.	7 042 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Soutenir nos Petits Amis	Offre gratuite du camp de jour aux enfants de 4 à 5 ans pour leur faire bénéficier de l'opportunité que représente le Club des Petits Amis.	1 978 \$
MAISON DES JEUNES BORDEAUX-CARTIERVILLE	Coopérative jeunesse de service de Cartierville	Offre aux jeunes âgés de 14 à 17 ans du quartier de participer à un projet d'implication citoyenne tout en développant des compétences et des habiletés sociales et professionnelles.	5 000 \$
LA MAISON DES PARENTS BORDEAUX- CARTIERVILLE	Plaisirs d'été (Aide aux devoirs à la bibliothèque et à la maison des parents de B-C)	Programmation estivale diversifiée et adaptée aux enfants de 0-5 ans et à leurs parents favorisant leur rapprochement pour développer des habiletés sociales, affectives et cognitives chez l'enfant.	10 000 \$
PAUSE-FAMILLE INC.	Espaces Mots et Mouvements	Programmation d'activités parents-enfants gratuites (ex : animation de lecture interactive, activités psychomotrices associées au livre) pour les familles des milieux HLM et celles fréquentant le centre communautaire d'Ahuntsic.	10 500 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS- CANADIENS DE MONTRÉAL	Programme d'accompagnement en Loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)	Augmentation du nombre de semaines d'accompagnement en Loisir de PALÎM et permettre à l'accompagnateur de travailler plus de semaines durant l'été.	3 997,60 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS- CANADIENS DE MONTRÉAL	Gratuité de semaines au camp de jour	Offre à plusieurs enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 13 ans défavorisés du quartier qui ne fréquentent pas de camp de jour une grande sortie chaque semaine afin de donner du répit aux parents.	618 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC (LE SQUATT!)	Empowerment jeunesse	Renforcement des capacités d'agir des jeunes âgés de 12 à 17 ans par la mise sur pied, la formation de départ et l'encadrement du conseil des élèves de l'école Sophie-Barat et par soutien auprès du comité de pièce de théâtre musical de l'an prochain.	5 000 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC (LE SQUATT!)	Activités sportives gratuites réservées pour les jeunes filles	En partenariat avec les loisirs Sophie-Barat, mise sur pied d'une programmation sportive gratuite pour les filles, âgées de 12 à 17 ans pour pratiquer/découvrir le kickboxing.	1 500 \$

TABLE DE CONCERTATION- JEUNESSE BORDEAUX- CARTIERVILLE	Consolider le projet Un milieu ouvert sur ses écoles (MOÉ) et ses ICS au primaire	Intervention concertée oeuvrant auprès des jeunes d'écoles primaires (6-12 ans) et de leur famille en situation de vulnérabilité afin de contribuer à leur réussite éducative, personnelle et sociale par un meilleur maillage entre les organismes communautaires, les écoles, le CIUSSS, l'arrondissement, les jeunes et leurs familles.	11 707,20 \$
--	---	---	--------------

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1183060022

CA18 09 0132

Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour la production d'un concert gratuit en plein air de niveau professionnel et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour la production d'un concert gratuit en plein air de niveau professionnel;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1183060024

CA18 09 0133

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757005

CA18 09 0134

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1183032001

CA18 09 0135

Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans le cadre des jeux de la rue 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans le cadre des Jeux de la rue 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1183060027

CA18 09 0136

Octroyer des contributions financières totalisant 3 950 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	MUSICORAIL
200 \$	FESTIVAL ITALIANO INC.
200 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
250 \$	SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
250 \$	SERVICES DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
250 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	FESTIVAL ITALIANO INC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1184746001

CA18 09 0137

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 16 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (7 500 \$), Association de baseball Ahuntsic-Cartierville (5 000 \$), Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville (2 000 \$) et Les amis du Village Historique du Sault-au-Récollet (1 500 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 16 000 \$ aux organismes ci-après énumérés :

Solidarité Ahuntsic :	7 500 \$
Association de baseball Ahuntsic-Cartierville	5 000 \$
Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville	2 000 \$
Les amis du Village Historique du Sault-au-Récollet	1 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1183060023

CA18 09 0138

Octroyer des contributions financières totalisant 26 999 \$ à certains organismes pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 26 999 \$ aux organismes ci-après énumérés, pour l'année 2018, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM);

Les copains de St-Simon	704 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	13 947 \$
L'union des familles d'Ahuntsic inc.	780 \$
Service des loisirs Ste-Odile	3 510 \$
Loisirs Sophie Barat	4 078 \$
Service des loisirs Christ Roi	3 980 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1183060025

CA18 09 0139

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1183060021

CA18 09 0140

Modifier la résolution CA18 09 0057 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2018 pour la SDC District central afin d'ajouter la tenue de l'événement « Marché public sur la rue Antonio-Barbeau ».

ATTENDU la résolution CA18 09 0057, adoptée par le conseil d'arrondissement le 12 mars 2018, afin d'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2018;

ATTENDU l'ajout d'une promotion commerciale au tableau de la programmation 2018 afin de permettre la tenue de l'événement « Marché public sur la rue Antonio-Barbeau » organisée conjointement par la SDC District central et les fermes Lufa;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE modifier la résolution CA18 09 0057 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2018 pour la SDC District central afin d'ajouter la tenue de l'événement « Marché public sur la rue Antonio-Barbeau ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1181388001

CA18 09 0141

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, érigé sur le lot 2 496 151 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction d'une résidence bifamiliale en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, érigé sur le lot 2 496 151 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction d'une résidence bifamiliale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1184039010

CA18 09 0142

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté aux 8784, 8786 et 8788, rue Waverly, (lot projeté 6 105 270 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment projeté aux 8784, 8786 et 8788, rue Waverly, sur le lot projeté 6 105 270 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1181066004

CA18 09 0143

Édicter une ordonnance afin de fixer les heures d'ouverture du parc en rive situé à l'extrémité de la rue Notre-Dame-des-Anges.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'édicter une ordonnance afin de fixer les périodes d'ouverture du parc en rive situé à l'extrémité de la rue Notre-Dame-des-Anges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1144039010

CA18 09 0144

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 9675, avenue Papineau - Lot 2 698 587 du cadastre du Québec - Zone 1483.

ATTENDU QUE la dérogation 592 (dégagement minimal du stationnement) n'est pas présente dans le projet et ne doit plus apparaître dans la liste des dérogations;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 22 (construction hors toit), 132.2 (usages prescrits), 571 (stationnement en cour avant), 579 et 579.1 (voie d'accès au stationnement intérieur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 698 587 du cadastre du Québec et portant le numéro 9675, avenue Papineau, l'autorisation de transformer et d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière, aux conditions suivantes :

1. l'usage habitation est autorisé;
2. l'ajout d'une construction hors toit est autorisé;
3. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
5. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
6. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager des espaces extérieurs et de l'aire de stationnement;
7. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain;
8. la lettre des engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal doit être déposée avant l'adoption de la présente résolution.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager et de l'aire de stationnement doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Cahier de présentation préparé par UN architecture inc. daté du 21 mars 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1180449003

CA18 09 0145

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à modifier la résolution CA10 090106 et à autoriser l'agrandissement d'un centre d'hébergement situé au 11087, rue Drouart - Lot 3 880 816 du cadastre du Québec - Immeuble significatif - Zone 1166 (réf. 1091333027).

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'immeuble sis au 11087, rue Drouart, et son occupation à des fins de centre d'hébergement et de soins de longue durée ont été autorisés par la résolution CA10 090106;

ATTENDU QUE les requérants souhaitent agrandir à nouveau le bâtiment;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 7 et 7.1 (implantation et volumétrie à la grille de zonage), 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages), 21.1 (dépassement des constructions hors toit), 132.2 et 314 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5(1)), 389 (nombre minimal d'arbres requis) et 566 (nombre minimal d'unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achues-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

de modifier la résolution CA10 090106 et d'accorder, pour l'immeuble situé au 11087, rue Drouart et érigé sur le lot 3 880 816 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant à des fins de centre d'hébergement, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de l'agrandissement et l'aménagement paysager autour de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- tous les efforts nécessaires devront être déployés pour protéger les arbres situés à proximité de l'agrandissement pendant les travaux;
- à la fin des travaux, le terrain entourant le bâtiment agrandi devra être remis dans le même état qu'avant le début des travaux.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 6, 11, 12 et 13 préparés par Ruccolo+Faubert architectes inc., datés du 16 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018

Plans d'aménagement paysager numérotés 03 et 04 préparés par Natureden création, architecte paysagiste, datés du 13 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1184039001

CA18 09 0146

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à permettre l'ajout de deux logements au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Grenet – Lot 1 435 451 du cadastre du Québec - Zone 1063.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 152 (usages autorisés dans une zone de catégorie H.6) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 12240, rue Grenet et érigé sur le lot 1 435 451 du cadastre du Québec, l'autorisation d'ajouter deux logements au sous-sol du bâtiment, aux conditions suivantes :

- la réalisation des logements doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- les rangements pour vélos devront être maintenus en place en tout temps;
- les espaces de rangement devront être exemptés d'encombrement en tout temps.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-2, préparé par Martin-Félix Miken, architecte, daté du 9 avril 2018 et estampillé par la direction du développement du territoire le 10 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1184039003

CA18 09 0147

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble portant le numéro 9500, rue Meilleur, à des fins de débit de boissons alcooliques, restaurant et salle de réunion - Lot 1 488 865 du cadastre du Québec - Zone 1289.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 190 (usages autorisés dans une zone de catégorie C.1(2)), 192 (superficie de plancher maximale pour un usage spécifique de catégorie C.1(2)) et 353 (conditions d'ouverture d'un café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 9500, rue Meilleur et érigé sur le lot 1 488 865 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment à des fins de débit de boissons alcooliques, restaurant et salle de réunion, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- l'établissement et les cafés-terrasses extérieurs doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés D001 et D100, préparés par Atelier Zébulon Perron, datés du 14 février 2018 et du 25 avril 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 25 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1184039004

CA18 09 0148

Adopter un Règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2 495 662 du cadastre du Québec - Zone 1404.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), un Règlement autorisant l'occupation et la transformation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1394, rue sauvé Est sur le lot 2 495 662 du cadastre du Québec (RCA18 09003).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1180449005

CA18 09 0149

Adopter un Règlement, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274), visant à créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) (parc) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges - Zone 1091 (01-274-46).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) afin de créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1 (1) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges (01-274-46).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1164039022

CA18 09 0150

Adopter un Règlement, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515 (01-274-47).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515 (01-274-47).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1184039002

CA18 09 0151

Approuver la nomination de sept membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018-2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la nomination de sept membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183060026

CA18 09 0152

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 de Ville en vert, organisme mandataire du programme Éco-quartier 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 de Ville en vert, organisme mandataire du programme Éco-quartier 2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1185027008

CA18 09 0153

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 avril 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1184863006

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 juin 2018 est levée à 21 h 33.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement